

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2013

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 654)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 2

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fin de l'alinéa est inutile, dans la mesure où le maire a bien droit à ces informations (comme précisé dans le II qui reprend l'actuel article L 39-4-2) et l'arrêté précise déjà les modalités de transmission.